

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE - **CONSULTATION TRAVAUX**

Référence Place : 26-TC-renovation-TLS-TRX-Lot_5

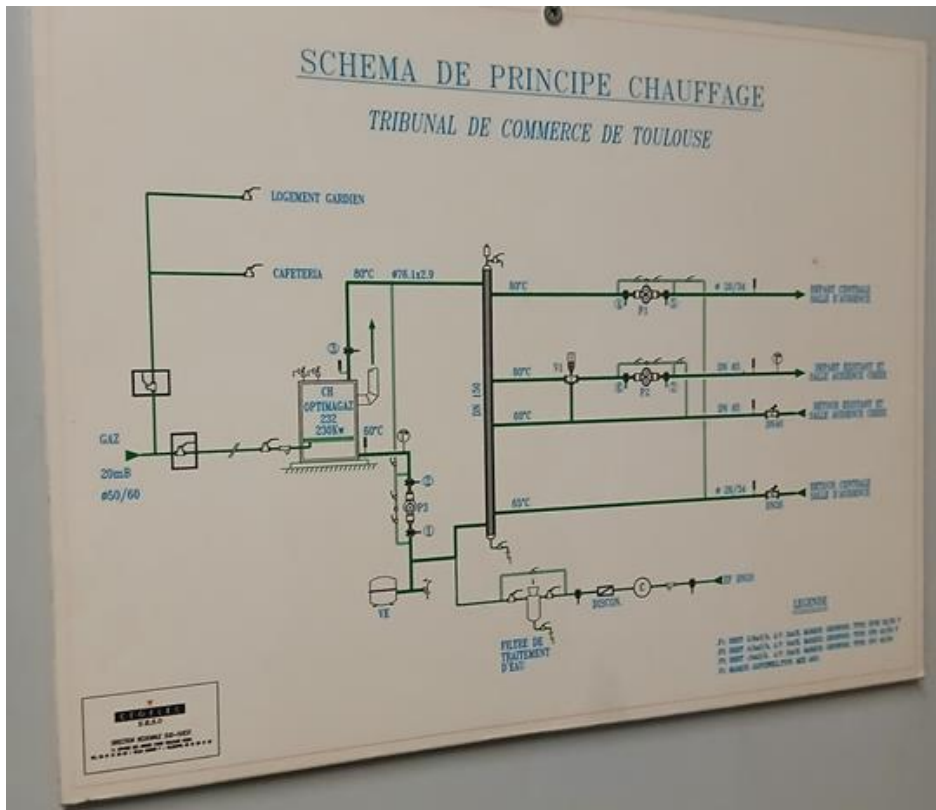
Fiche d'informations complémentaires lors de la consultation initiale

QUESTIONS/REPONSES :

1. Sur les menuiseries extérieures déposées, qui a la charge de la retaille des feuillures ?
➤ **Cette prestation est à la charge du lot menuiserie**
2. Qu'est-il prévu pour les quincailleries des menuiseries intérieures ? Restauration ? Conservation en l'état ? Remplacement ?
➤ **Il apparaît aux entreprises d'évaluer au cas par cas la solution la plus appropriée dans le cadre de la réponse à AO.**
3. Qu'est-il prévu pour les portes condamnées de la salle d'audience du R+1 ?
➤ **Ces anciennes portes condamnées, à usage décoratives seront remises en peinture afin d'apporter une cohérence à l'ensemble des décors de la pièce. Elles seront le modèle de traitement du reste des boiseries de la pièce (lambris d'appui, parquet, etc.)**
4. Lot 6 – dans la DPGF il est prévu en généralités dans la plupart des espaces « échafaudage mobile ». Qu'en est-il ?
➤ **Cette ligne porte sur la mise en place de confinement ponctuel pour la dépose de menuiseries extérieures plombées. Le cas échéant, celles-ci sont déplombées en atelier via le lot menuiserie extérieure. Les dormant et éléments de menuiseries restant sur site sont déplombées via le lot 6 – Peinture/Déplombage**
5. Qu'est-il prévu sur le traitement de la menuiserie intérieure de la Salle Pierre Couzier au R+1 ?
➤ **Modification du DCE indice B : l'ensemble des prestations prévues sur la Salle Pierre Couzier a été supprimé**
6. L'ensemble des entreprises doit-il justifier d'une formation plomb ?
➤ **Compte tenu de la présence importante de plomb sur un certain nombre de supports, il est demandé à l'ensemble des entreprises de justifier de la formation plomb de ses compagnons avant toute intervention sur site ;**
➤ **Si d'aventure des démarches internes sont en cours, l'indiquer dans votre mémoire technique.**
➤ **L'expérience de travaux en milieu plombé sera étudié dans le cadre de l'évaluation des réponses à l'appel d'offres**
7. Comment sont constituées les impostes à l'entresol côté rue Temponières ? Que prévoit le projet ?
➤ **Les impostes de l'entresol sont assez hétéroclites. Le projet est précisé en façade sur les planches D7 et D8. Une indication Permet de savoir s'il l'imposte est prévue ouvrante ou fixe.**
8. Qu'en est-il des réseaux présents en façades extérieures ?

- **Une démarche va être entreprise par la Maîtrise d'Ouvrage en vue de repérer les réseaux à proximité**
9. Qui a la charge de la prestation échafaudages intérieurs et échafaudages extérieurs ?
- **Dans la mesure où la majorité des interventions portent sur des éléments contenant du plomb, cette prestation est confiée au lot 6 – peinture/déplombage, en extérieur comme en intérieur**
10. Qui a la charge de la gestion de la base de vie ?
- **Prestation dévolue au lot 1 – maçonnerie**
11. Qu'est-il prévu sur la porte d'accès aux riverains côté rue Temponières ;
- **Réparation in situ et remise en peinture.**
 - **NB : le rapport plomb avant travaux met en exergue la présence de plomb sur cette menuiserie. Cf. Rapport SOCOTEC V2 p.30**
12. La DRAC a-t-elle diligencé une analyse pétrographique des colonnes et du sol de la Salle-Des-Pas-Perdus ?
- **La DRAC n'a pas formulé cette demande. L'analyse n'a pas été faite.**
13. Est-il pertinent de remplacer les appuis en pierre de taille sur les menuiseries installées en 2023 au R+1 dans la mesure où elles ne disposent pas de rejingot et resteront en l'état.
- **Le projet prévoit bien cette disposition malgré l'absence de rejingot. Ces menuiseries seront déposées/reposées entièrement pour remplacer les appuis et assurer une meilleure étanchéité.**
14. Qui assure la dépose/repose des équipements en plafonds au R+2 pour le remplacement des dalles de faux-plafond ?
- **Prestation prévue au lot 7 – CFO/CFA/SSI**
15. Pouvez-vous vérifier la portance du plancher du RDC côté rue Temponières ? Ce plancher permet-il le stockage des déchets ?
- **La MOE doit prendre attache avec une entreprise pour effectuer ce sondage au plus vite**
16. Ancien logement du gardien R+3
- Que représente en tranche ferme les 8m² de doublage ?
 - **Il s'agit d'un recouvrement des parois carrelées de la cuisine pour assurer des bureaux propres rapidement.**
 - Pour information, une trappe en plafond située sur le palier du logement permet d'assurer le cheminement dans le plénum du plafond du local des futurs bureaux du R+3.
 - Comment est assuré l'évacuation des gravats du R+2 R+3 ?
 - **Un accès via sapine reliant le logement aux échafaudages côté rues donnant sur une goutte en façade.**
 - Comment est assuré en l'état actuel l'ECS du logement ? Que prévoit le projet après travaux ?
 - **Chauffe-eau gaz localisé dans la SDB, à déposer. Pas d'ECS au R+3 dans le projet.**
 - Comment est assuré le chauffage du logement ?

- Chauffage via chaudière gaz Tribunal, cf. schéma ci-après



- Qu'est-il prévu pour les radiateurs terminaux ?
 - **Dépose et repose des radiateurs dans les pièces existantes. Suppression du radiateur en circulation. Prestation portée par le lot 8 – CVC Plomberie**
- Dans le projet final, comment est assuré la distribution CFO/CFA du R+3 ?
 - **CFA : distribution de 12RJ45 via un coffret en entrée de plateau, à la charge du lot CFO/CFA. Raccordement via le local informatique au RDC. Cheminement à envisager via la cage d'escalier à colimaçon.**
 - **CFO : raccordement via TGBT au RDC situé à proximité de l'accès rue Temponières. Photos de relevé du local ci-après :**



17. Quel dispositif anti-pigeon est mis en place en l'état actuel ? Que prévoit le projet ?
- **Sur les appuis des menuiseries, des pics anti-pigeon sont installés, à déposer et remplacer dans le projet par des pics non électrifiés.**
18. Existe-t-il des réseaux de gaz dans le dallage de la Salle Des Pas Perdus
- **Pas à notre connaissance. Nous interrogeons le mainteneur à ce sujet**
19. Pouvez-vous vérifier le quantitatif des menuiseries intérieures à traiter dans la Salle des Pas perdus ?
- **Cf. DPGF 3.1.3.1 et CCTP 3.6.1 à modifier comme suit : 4 unités 2 vantaux ; 3 unités 1 vantail dont 2 métallique**
20. La TF et la TO s'enchaîneront-elles ? Questions relatives aux installations de chantier etc.
- **Les tranches ferme et optionnelle ont vocation à s'enchaîner, sous réserve d'obtention en 2027 des crédits permettant l'affermissement de la tranche optionnelle**
21. Le coffret électrique dans l'ébrasement de la Pb02 est-il toujours en fonction, si oui, qu'est-il prévu ?
- **Le coffret est à priori en fonctionnement. Investigation en cours auprès du service exploitation du site**
22. Est-il prévu que l'échafaudage du Lot 6 prennent en compte la classe nécessaire pour les travaux des maçons et des menuiseries extérieurs ?

➤ **Oui**

23. Quelle est la puissance électrique actuelle du TC/Greffe ? Est-il possible de brancher un renouvellement d'air pour le confinement ou faut-il que les entreprises prévoient des groupes électrogènes ?

➤ **En cours d'investigation**

24. Les goulottes du Salon d'Honneur sont-elles prévues encastrées dans les murs ou restent-elles en goulotte ?

➤ **Dans les pièces nobles du R+1 il est prévu le masquage des réseaux. Cf. DCE modifié Indice B**

25. Nota : Le plombier/électricien alerte sur le fait que les travaux relatifs aux radiateurs doivent être fait hors période de chauffe pour le confort des usagers. Vérifier planning.

➤ **Nous prenons bonne note. Le point consignation des réseaux devra être étudié en phase préparation de chantier**

26. Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par dépose/repose des équipements électriques ?

➤ **Globalement les aménagements n'étant pas transformés devront être remis en état après travaux. Toutefois les équipements obsolètes ne seront pas conservés. (exemple : plafonniers tube fluo HS)**

27. La dépose des guichets doit-elle être maintenue au lot plâtrerie ? Il serait préférable de le prévoir pour le lot Menuiserie intérieur lot 3. Qu'est-il prévu du cloisonnement modulaire dans le projet ?

➤ **Modification du DCE : La prestation dépose/repose des guichets de la Salle des Pas Perdus OU dépose et remplacement (Prestation Supplémentaire Eventuelle) est prévue au lot 3 – Menuiserie Intérieure. Cf. DCE modifié Ind. B**

➤ **L'opération prévoit pour le cloisonnement modulaire les éléments suivants :**

- **Cloisons RdC façade rue Temponières : conservation en l'état et protections de la zone**
- **Cloisons RdC Salle des Pas Perdus : dépose/repose OU dépose et remplacement (Prestation Supplémentaire Eventuelle)**

28. Quel traitement est prévu pour les sols des salles d'audience et des salles d'apparat ?

➤ **Les réponses sont présentes dans les pièces du DCE notamment dans les Carnets de détails E.3, sur le plan D.3 et sur la coupe D.6**

29. Les mesures surfaciques avant et après déplombage sont-elles portées financièrement par le lot 6 – Peinture/Déplombage ?

➤ **Non. Les mesures surfaciques seront réalisées par un diagnostiqueur Plomb missionné directement par la Maîtrise d'Ouvrage.**

30. Serait-il possible d'avoir le cadre du mémoire technique au format Word ?

➤ **Élément ajouté en date du 14/04/2026**

31. Déplombage des colonnes de la Salle Des Pas Perdus : confirmez-vous la proscription du décapage chimique pour le traitement de ces supports ?

- **La solution n'est pas arrêtée à ce jour. Nous sommes actuellement en cours de discussion auprès des différents intervenants du projet.**

32. Quel lot a la charge du décapage des radiateurs plombés situés dans le Salon d'Honneur et pièces attenantes ?

- **Prestation au lot 6 – Peinture / Déplombage**